

Profitez de chaque étape de la construction

Pour ceux qui réalisent leurs rêves

Vous construisez ou vous transformez votre logement et vous devez payer les maîtres d'état au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La BCF vous propose son crédit de construction à des conditions avantageuses. En principe, vous l'utilisez jusqu'à ce que le logement soit habitable, mais vous avez également la possibilité d'effectuer une consolidation partielle selon le modèle de votre choix.

Des charges financières liées aux dépenses effectives

Les intérêts sont perçus sur les fonds utilisés, de sorte que les charges sont peu élevées au départ. Elles augmentent progressivement au rythme du paiement des factures. Par la suite, le crédit de construction est remplacé par un prêt hypothécaire, selon le modèle de votre choix (taux variable et/ou fixe).

Vos avantages

- Taux d'intérêt variable, adapté aux fluctuations du marché
- Sans commission pour les immeubles d'habitation
- Commission de 0.25% par trimestre pour les autres immeubles

Taux et conditions

Taux d'intérêt	disponibles sous www.bcf.ch
Durée	jusqu'à la fin des travaux
Boucllement	trimestriel
Montant minimal	aucun
Montant maximal	aucun
Amortissement	consolidation en prêt hypothécaire après la fin des travaux
Dénonciation	à vue